

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PRÉALABLE A LA DÉSAFFECTATION ET AU DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL SITUÉ RUE JEAN BART À PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN EN VUE DU PROJET D'IMPLANTATION D'UN PÔLE SANTÉ

Par arrêté du 4 juin 2025, Monsieur le Maire de la commune de Port-en-Bessin-Huppain, a ordonné l'ouverture de l'**enquête publique** relative au projet d'implantation d'un pôle santé.

**Objet et durée de l'enquête publique** : Il sera procédé à une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement d'une partie du domaine public routier située Rue Jean Bart à Port-en-Bessin-Huppain pour une durée de 21,5 jours consécutifs, du lundi 7 juillet 2025 14 h 00 au lundi 28 juillet 2025 12 h 00 précises.

**Lieux et horaires de consultation des permanences tenues par le commissaire enquêteur** : les permanences sont ouvertes à tout public faisant ou non partie de la commune

Lundi 7 juillet 2025 de 14 h 00 à 16 h 00	Mairie de Port-en-Bessin-Huppain 15 rue Docteur Camille Huet, 14520 Port-en-Bessin-Huppain
Lundi 28 juillet 2025 de 10 h 00 à 12 h 00	

**Désignation du commissaire enquêteur** : Monsieur Pierre FÉRAL, proviseur à la retraite, a été désigné conformément à l'article R.134-17 du Code des relations entre le public et l'administration, sur une liste d'aptitude, en qualité de commissaire enquêteur, par arrêté n°AG-PBH2025-008 en date du 4 juin 2025.

**Lieux de consultation** : Le dossier d'enquête publique au format papier sera mis à disposition du public à la mairie de Port-en-Bessin-Huppain, 15 rue Docteur Camille Huet, 14520 Port-en-Bessin-Huppain, aux jours et heures habituels d'ouverture, pour une durée de 21,5 jours consécutifs, du lundi 7 juillet 2025 14 h 00 au lundi 28 juillet 2025 12 h 00 précises. Le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, sera déposé pour mise à disposition du public à la Mairie de Port-en-Bessin-Huppain - 15 rue Docteur Camille Huet, 14520 Port-en-Bessin-Huppain.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public dans le cadre des permanences définies aux lieux, dates et horaires ci-dessus.

L'intégralité du dossier pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête via un accès gratuit garanti par un poste informatique à disposition du public à la Mairie de Port-en-Bessin-Huppain à l'adresse, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations du public peuvent être consignées dans le registre prévu à cet effet, être transmises par voie postale à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête – 15 rue Docteur Camille Huet, 14520 Port-en-Bessin-Huppain ou par voie électronique au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : [mairie@portenbessin-huppain.fr](mailto:mairie@portenbessin-huppain.fr)

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de Port-en-Bessin-Huppain, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions au siège de la Mairie de Port-en-Bessin-Huppain aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un délai d'un an ainsi que sur le site internet de la Mairie de Port-en-Bessin-Huppain : <https://www.portenbessin-huppain.fr>

Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal délibèrera pour se prononcer sur la désaffectation et le déclassement de la parcelle concernée par le projet.

Un avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, dans deux journaux habilités à publier des annonces légales, diffusés dans le département.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE 28 JUILLET 2025 À 12H PRÉCISE